



**Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire 2015
19 septembre 2015 - 17h00
Couvert de Tourbillon Ovronnaz**

Ordre du Jour

- 1) Bienvenue
- 2) Acceptation de l'ordre du jour
- 3) Acceptation du PV de l'assemblée constitutive du 23 août 2014
- 4) Rapport du Président
- 5) Rapport du Trésorier
- 6) Rapport des Vérificateurs des comptes
- 7) Vote d'acceptation des trois rapports et décharge au Comité
- 8) Modifications des statuts :
 - a) Dates de l'exercice
 - b) Définition de la qualité de membre
 - c) Procuration individuelle e-banking
- 9) Budget 2015-2016
- 10) Fixation du montant de la cotisation 2015-2016
- 11) Présentation d'un nouveau membre du Comité, Monsieur Norbert Gisler
- 12) Élection du Comité et du Président
- 13) Taxe de séjour et d'hébergement :
 - a) Projet de règlement modifiant la Taxe de séjour et introduisant une Taxe d'hébergement, présentation et discussion.
 - b) Vote d'une résolution
- 14) Adhésion à la SDO (voir le point 16 du rapport du Président)
- 15) Adhésion à l'Alliance des Résidences secondaires Suisses
- 16) Fermeture de la Migros
- 17) Divers et questions
- 18) Allocution d'un invité officiel
- 19) Apéro

1. **Bienvenue**

La séance débute à 17h15 en présence d'environ 200 personnes représentant 101 voix plus 78 membres excusés représentés par procuration.

M. Charly Teuscher souhaite la bienvenue à tout le monde, particulièrement à M. André Gossauer, Président de la FVSR2.

M. Patrice Martinet, Président de Commune a décliné notre invitation.

APEROVronnaz compte à ce jour 283 membres, nous avons eu 2 démissions pour cause de ventes d'appartements et un décès.

Hommage est rendu à M. Gaston Mauron.

Deux scrutateurs sont nommés par l'assemblée : M. Veillard et M. Schuthe.

2. **Acceptation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

3. **Acceptation du PV de l'assemblée constitutive du 23 août 2014**

Le PV de l'assemblée est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

4. **Rapport du Président**

Chaque membre a reçu le rapport du Président, joint à la convocation de ce jour. Pour compléter ce rapport, nous pouvons y ajouter l'épisode sur les nouvelles « taxe de séjour » et « taxe d'hébergement ».

En date du 29 août le conseiller Alexandre Crettenand a présenté à notre Comité un projet sur ces nouvelles taxes, projet sur lequel nous aurions dû nous prononcer sur l'heure. Or, le 2 septembre le Conseil communal a voté une version différente, sans que nous en soyons avertis, le PV de cette séance d'information est disponible sur le site d'ApérOvronnaz. La Taxe sur les Résidences secondaires (TR2) a été provisoirement mise de côté, le conseiller Alexandre Crettenand a déclaré que, une fois introduites, toutes les taxes confondues ne devraient pas dépasser le montant de CHF 1'500.- par année et par résidence.

5. **Rapport du Trésorier**

Les comptes sont sains. A la fin de ce premier exercice, la fortune de l'association se monte à CHF 4'076,85.

6. **Rapport des Vérificateurs des comptes**

En date du 3 septembre 2015, Mme Borgeaud et M. Racine ont vérifié les comptes de l'Association en présence du Trésorier, M. Philippe Freléchoux.

Ils proposent leur acceptation.

7. **Vote d'acceptation des trois rapports et décharge au Comité**

Les rapports du Président, du Trésorier ainsi que celui des Vérificateurs de comptes ont été acceptés par acclamation par l'assemblée.

8. Modifications des statuts :

a) Dates d'exercice

Article 14 : actuellement : L'exercice annuel commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre, il serait remplacé par : L'exercice annuel commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Accepté à l'unanimité par l'assemblée.

b) Définition de la qualité de membre

Art. 3 Membres : Peut être membre de l'Association toute personne physique propriétaire d'un chalet ou d'un appartement situé à Ovronnaz ou ailleurs sur la Commune de Leytron ainsi que les conjoints et les proches de propriétaire dont la demande est agréée par le Comité.

Art. 3 1^{er} alinéa, ajouter : "... propriétaire d'un ou de plusieurs chalets ou d'un ou de plusieurs appartements..."

Accepté à l'unanimité par l'assemblée.

c) Procuration individuelle e-banking

Art. 11 Engagement de l'association

L'association est valablement engagée par la signature collective à deux du Président, à son défaut du Vice-Président, à son défaut d'un membre du Comité et d'un autre membre du Comité.

Ajouter un deuxième alinéa : Pour faciliter l'exploitation par e-banking, le Trésorier et, subsidiairement, le Président, disposent chacun de la signature individuelle pour l'exploitation du compte bancaire.

Accepté à l'unanimité par l'assemblée, moins une opposition reçue par procuration.

9. Budget 2015-2016

Voir page 5 de la brochure.

Recettes : CHF 10'000.-- Dépenses : CHF 10'000.--

Les charges d'une année à l'autre sont similaires, seul le coût d'un éventuel avis de droit est difficile à chiffrer, il a été provisionné pour CHF 6'800.--.

Au cours du premier exercice les dons représentent 13 % des revenus de l'association.

Le prochain exercice se déroulera sur une durée de 16 mois.

10. Fixation du montant de la cotisation 2015-2016

Comme pour la première année, la cotisation de Fr. 30.— est proposée à l'AG.

Accepté à l'unanimité par l'assemblée.

11. Présentation d'un nouveau membre du Comité, Monsieur Norbert Gisler.

Nous avons le plaisir d'accueillir un nouveau membre parmi le Comité : M. Norbert Gisler, il prendra la fonction de « Analyses et traductions » au sein d'ApérOvronnaz.

M. Norbert Gisler est élu par acclamation par l'assemblée.

12. Election du Comité et du Président

Le comité se représente comme tel.

Le Comité est réélu à l'unanimité par l'assemblée.

Le Président remercie M. Norbert Gisler pour tout le travail qu'il a déjà réalisé pour l'association.

13. Taxe de séjour et d'hébergement :

a) Projet de règlement modifiant la Taxe de séjour et introduisant une Taxe d'hébergement Phase II, présentation et discussion.

Les détails de ces nouvelles taxes sont expliqués dans la brochure reçue en début de séance ainsi que sur le site internet d'ApérOvronnaz sous la rubrique « Taxe de séjour ». M. Norbert Gisler en fait une présentation exhaustive et répond aux nombreuses questions des membres.

b) Procédure de consultation

Le Président explique alors à l'Assemblée que dans le cadre de la procédure de consultation prévue par la L'Tour, l'Office du Tourisme a été chargée de procéder à la consultation, ce qui a été réalisé par l'envoi de deux courriers du 3 septembre et 18 septembre à tous les propriétaires, selon une information reçue de l'Office du Tourisme. Le Président demande alors si tous les propriétaires présents ont bien reçu ces deux communications. Ce n'est pas le cas puisque une trentaine de propriétaires indiquent n'avoir rien reçu.

c) Vote d'une résolution

La résolution se trouvant à la page 8 de la brochure est lue à haute voix par M. Norbert Gisler. Plusieurs membres font part leurs idées et points de vue. Le Comité apprécie ces interventions et remercie les membres concernés.

L'assemblée a voté à l'unanimité la résolution légèrement modifiée.

La nouvelle résolution a été transmise aux membres par mail après l'assemblée, elle est également disponible sur notre site internet.

14. Adhésion à la SDO (voir le point 16 du rapport du Président)

L'assemblée a voté à l'unanimité la demande d'adhésion auprès de la SDO.

15. Adhésion à l'Alliance des Résidences secondaires Suisses

L'assemblée a voté à l'unanimité l'adhésion à l'Alliance des Résidences secondaires Suisses.

16. Fermeture de la Migros

Plusieurs membres ont demandé qu'APEROVronnaz intervienne pour éviter la fermeture de la Migros.

Le président déclare que le meilleur moyen d'apporter notre soutien à ce magasin, c'est encore d'aller y faire ses courses.

Mais vu le court délai restant jusqu'à la fermeture, il sera difficile de faire changer d'avis le propriétaire.

Information post-séance : une lettre a été adressée à la Coopérative de l'Union pour faire part de la déception des membres quant à cette fermeture.

17. Divers et questions

M. Charly Teuscher annonce qu'une interview aura lieu ce dimanche à 9h00 sur Rhône FM.

18. Allocution d'un invité officiel

M. André Gossauer remercie les membres de leur confiance pour avoir voté l'adhésion à l'Alliance des Résidences secondaires.

Il donne un compte rendu de la situation en Valais et des stations touchées par ces nouvelles taxes.

19. Apéro

La séance se termine à 19h15. M. Charly Teuscher remercie tous les membres pour leur participation.

Un apéro est offert à toutes les personnes présentes.

Laurence Brunner, Secrétaire

Charly Teuscher, Président